

FEDERATION FRANCAISE DES FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS .PHILATELIQUES

COMMISSION THEMATIQUE NATIONALE

Paris - Samedi 13 janvier 2013

Présents :

Mesdames : Paulette BOUDON (XIV), Annie LACHUER (XVI), Liliane MORICE (X), Nicole FONTAINE (XIII)

Messieurs : Bernard JIMENEZ (XIII – Président), Jean Claude ROUSSEL (VII – Vice Président), Michel ABRAM (II – Secrétaire), Sébastien MATRY (III), Marcel NADAL (XII), Serge LEPREST (XIII), Michel VANTILLARD (II), Robert HUGOT (I), Jean Claude FARGEOT (XX), Alain AUDEJEAN (XIX), Félix ALBE (VI), François LAMAY (VII), Claude TROBOE (XVI), Paul BONNIN (XV), Jean François DURANCEAU (IC), André COLIN (VIII), Alain HECQUET (I), Clément GROSS (IV), Jean Marie VUILLEMARD (IV), Michel RIQUIER (IIA).

Laurent BONNEFOY, conférencier, invité de la commission.

Excusés : Marie Jeanne JEUDY, Claude DESARMENIEN (Président FFAP), Michel PEDRERO, Bernard LHERBIER, Antoine ORANI, Bernard SANTRAINE, Gilles PROUTEAU, Claude VERNETTE, François KROL, Michel MENCHON, Robert DEROY

0-0-0-0-0-0

Le président Bernard Jimenez ouvre la séance à 9h30 et remercie les participants de leur ponctualité. Avant toute chose, il présente les excuses de Claude Désarménien, président de la FFAP, qui avait prévu de venir assister à la réunion mais en a été empêché en dernière minute. Il remercie les deux personnes qui se sont occupées de la logistique , au niveau administratif et vidéo.

Nouvelles nationales et internationales.

* Au niveau national il se félicite que, au vu de l'exposition de Belfort, les efforts faits au niveau de la philatélie thématique aient porté leurs fruits et permettent de voir de très belles collections. Actuellement, malgré les différences entre les critères de notation et les possibilités, dans d'autres classes, d'exposer des documents extraphilatéliques, les présentations thématiques rivalisent avec celles des autres classes. La vision assez étroite et rigide que l'on avait de la philatélie thématique il y a une vingtaine d'années évolue et génère des présentations appréciées à leur juste valeur par les jurés.

* Au niveau international on constate un déplacement de la philatélie vers la « sphère asiatique » alors qu'en Europe, comme au niveau économique, la philatélie a tendance à stagner. On voit apparaître des thèmes qui leur sont spécifiques tels « Ghandi », « Le nouvel an chinois » et on a pu voir, lors d'une exposition à Sharjah, une collection « L'ombre » et une autre « Le monde de la contradiction » qui montrent bien l'inventivité des Asiatiques.

Bernard Jimenez cite également l'article, paru dans le Bulletin de l'AFPT, de Jonas Hällström développant le concept de « Thématique de 4^{ème} génération ». Cette notion était apparue avec la collection de Damian Laege « Les oiseaux d'Australasie » et actuellement la collection de Jonas Hällström « La guerre de mouvement » en est un nouvel exemple. Il ne faut pas croire qu'il n'y aura dorénavant que des collections de ce type car des collections développées comme par le passé avec un thème, un développement et des documents valorisants, auront toujours leur place dans les compétitions thématiques. François Krol, dans un mail envoyé à plusieurs destinataires, emboîte le pas avec Jonas Hällström au sujet de sa collection sur « La publicité », qui a obtenu du grand or, traitée de manière « publicitaire ».

Jonas Hällström admet la superposition des documents qu'il avait déjà mise en œuvre dans sa présentation « Les navires à voiles carrées », ceci ne semble pas devoir être généralisé. De plus, dans sa présentation, les timbres perforés mériteraient, outre le graphisme, de bénéficier d'explications plus précises sur les sociétés les ayant utilisées. En outre, il utilise sur lettre une marque britannique « Too Late » pour illustrer l'idée que le retard d'un corps d'armée qui arrive « trop tard » peut être responsable de la défaite. Cela semble quand même une illustration un peu osée.

Ces commentaires sur les collections de François Krol et Jonas Hällström ont cependant l'intérêt d'attirer notre attention et notre réflexion sur les évolutions actuelles dont il est nécessaire de considérer les aspects positifs avec discernement. En ce qui concerne les jurés, une remarque primordiale : Il leur est nécessaire de continuer à exposer pour se maintenir, en permanence, « dans le milieu ». Il faut savoir que certains d'entre eux n'ont pas exposé depuis 15 ans. Ce n'est pas normal car il leur est impossible, au vu des évolutions, d'être confronté aux difficultés du montage d'une « thématique »...et donc de pouvoir juger objectivement une présentation. Dans

certaines expositions on voit des jurés, conversant avec des exposants, qui émettent des avis péremptoires sans pouvoir les justifier. Faut-il alors ajouter une règle au niveau du « Règlement des expositions » ? On pourrait dire que, pour être juré, il faut avoir exposé depuis moins de 10 ans ; C'est une question à laquelle il faut réfléchir. Certes, ont été mises en place par la FFAP des réunions régionales de jurés qui peuvent régler certains problèmes. Les expositions peuvent également être utiles aux jurés mais certains ne fréquentent que les expositions où ils sont appelés à juger. Dans certaines régions on réalise des « échanges de jurés » avec des régions voisines ce qui apporte du sang neuf.

* Le président remet à Jean François Duranceau un dossier ancien retrouvé à la FFAP. Il concerne une conférence de Marc Dhotel, ancien président de l'AFPT, qui, en 1971 avait entretenu son auditoire de « La philatélie thématique ». Ce document est historiquement primordial et permet de constater les évolutions survenues depuis ces années.

Evolutions actuelles des empreintes de machines à affranchir.

Le président donne la parole à notre premier conférencier de ce jour, Laurent Bonnefoy, membre de l'Académie de Philatélie et éminent spécialiste des empreintes de machines à affranchir, qui est l'auteur avec Jean Luc Guillard de l'ouvrage « Les empreintes de machines à affranchir utilisées en France », édition des Feuilles Marcophiles.

1 – Généralités et nouveautés

1.1– Historique : Les machines à affranchir furent autorisées par la convention UPU de Madrid en 1920 et, en France, par la loi de finances du 30 juin 1923. La première convention fut signée entre la société Havas et les PTT le 15 janvier 1924.

En France, les machines à affranchir sont louées par des sociétés, nommées « concessionnaires » et mises à la disposition des usagers après signature d'un « contrat ».

1.2 – Présentation d'une EMA

ÉLÉMENTS CONSTITUANT UNE EMPREINTE DE MACHINE À AFFRANCHIR ①

Exemple : SATAS Baby Plus, type SB

POUR MIEUX VOUS SERVIR

IMPORTANT



Agence
Régionale
Protection
Sécurité
40, rue de Paris
89100 SAINT DENIS LES SENS

SENS

19.06.98

091 000 000036

4382 89100

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00270

POSTES

SB 3316

Empreinte délivrée par la machine à affranchir

L'empreinte issue de cette machine peut être divisée en plusieurs espaces distincts :

POUR MIEUX VOUS SERVIR

IMPORTANT



Agence
Régionale
Protection
Sécurité
40, rue de Paris
89100 SAINT DENIS LES SENS

SENS

19.06.98

091 000 000036

4382 89100

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00270

POSTES

SB 3316

Espace
"message programmable
libre"

Espace
"message
préprogrammé"

Espace
"publicitaire"

Espace
"indications
d'origine"

Espace
"indications
d'affranchissement"

Une EMA comporte deux sortes d'éléments :

- des éléments internes :

19.06.98

091 000 000036

4382

00270

19.06.98 : date de dépôt

Valeur
d'affranchissement

091 : code de vérification

009 : catégorie objet (mon utilisé)

000036 : n° séquentiel de l'objet

4382 : code d'authentification

- des éléments externes :

POUR MIEUX VOUS SERVIR

IMPORTANT



Agence
Régionale
Protection
Sécurité
40, rue de Paris
89100 SAINT DENIS LES SENS

SENS

89100

REPUBLIQUE FRANÇAISE

POSTES

SB 3316

Message
programmable libre

Message
préprogrammé

Publicité

Etablissement postal
d'attache et code postal

Estampille

L'estampille comporte les indications suivantes :

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

POSTES

SB 3316

SB

3316

Légende

Matricule

Identifiant postal

Numéro de série

3/3 - 6 page 23 guide 1. doc (93, 3 ko)

Une empreinte est composée de plusieurs éléments dont deux sont obligatoires :

° L'estampille, ou vignette, comprenant la légende, l'affranchissement et le matricule.

° Les indications d'origine comportant le nom de l'établissement postal d'attache, la date et les différents codes d'authentification et des destinations de l'objet affranchi

L'espace publicitaire est facultatif...mais c'est celui qui est le plus intéressant au niveau thématique.

0-0-0-0-0-0-0-0

« CONDITIONS DE PUBLICITE COMMERCIALE AU MOYEN DE MACHINES A AFFRANCHIR

Le Secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
Vu l'arrêté du 15 janvier 1924,
Vu l'arrêté du 20 janvier 1953,
Arrête :

Dispositif de publicité

Article premier – Un bloc mobile spécial peut être annexé aux machines à affranchir de façon à permettre d'obtenir, en même temps que les empreintes d'affranchissement, l'impression d'un texte publicitaire illustré ou non.

Les dimensions maxima du cliché publicitaire sont fixées à 70mm pour la longueur et 25 mm pour la hauteur.

Objet de publicité

Article 2 -

La publicité ainsi réalisée ne peut avoir d'autre sujet que le commerce, l'industrie ou la profession du seul usager autorisé à utiliser la machine à affranchir. Des blocs mobiles donnant des empreintes différentes peuvent être utilisés successivement sur une même machine.

Demande d'autorisation – Visa

Article 3 – Les constructeurs désireux de munir leurs machines à affranchir de blocs publicitaires adressent à cet effet une demande à l'administration des postes, télégraphes et téléphones (direction générale des postes) qui décide de la suite à donner.

La demande, établie en trois exemplaires, doit comporter :

- 1°/ La contexture exacte des annonces (texte et éventuellement illustration) à graver sur le bloc.
- 2°/ Le nom et l'adresse de l'utilisateur.
- 3°/ Le numéro de la machine sur laquelle le bloc sera adapté.

Aucun bloc ne peut être mis en service sans autorisation préalable de l'administration des postes, télégraphes et téléphones donnée sous forme du visa d'un exemplaire de la demande.

Publicité interdite

Article 4 – Est interdite toute publicité :

1°/: Présentant un caractère politique ou confessionnel.

2°/ Relative à des opérations financières qui n'auraient pas été admises à la publicité du Journal Officiel.

Au surplus, la publicité de telles opérations pourra, dans tous les cas, être interdite même après autorisation sur la demande qu'en pourrait faire le ministère des finances et des affaires économiques. Le retrait de l'autorisation ne donnera pas lieu à remboursement ou indemnité au profit des constructeurs ou des usagers. »

0-0-0-0-0-0-0

L'espace publicitaire est sujet à redevance.

« Direction Générale des Postes

Direction de la Production

Service du Réseau Postal

Bureau F3

HISTORIQUE DE LA REDEVANCE POUR USAGE DE BLOC PUBLICITAIRE

- * Convention du 15 janvier 1924 passée avec l'Agence HAVAS :
Redevance annuelle fixée à 100F par bloc.
- * Convention du 14 février 1936 passée avec SATAS
Redevance annuelle fixée à 100F par bloc.
- * Avenant de 1947 aux 2 conventions précédentes :
Redevance annuelle portée à 400F par bloc
- * Avenant de 1955 aux 2 mêmes conventions
Redevance annuelle portée à 1000F par bloc.
- * Nouvelles conventions de 1958 passées avec HAVAS, SATAS et SECAP (encore en vigueur aujourd'hui)
Redevance annuelle par bloc fixée à 50 fois la taxe de la lettre ordinaire du 1^{er} échelon de poids
Ces conventions font suite à l'arrêté du 14 avril 1958.

*
* *

Justification de la redevance :

- Le bloc est associé à une empreinte d'affranchissement, il doit donc être soumis à autorisation.
- Son utilisation doit être contrôlée.
- Les frais de gestion sont élevés.

Justification des frais perçus par les constructeurs/

- Demande de la société HAVAS
- Réponse de M. le Directeur Général des Postes.

A noter que les constructeurs ont fixé unilatéralement le montant des frais qu'ils supportent à 50% du montant de la taxe.

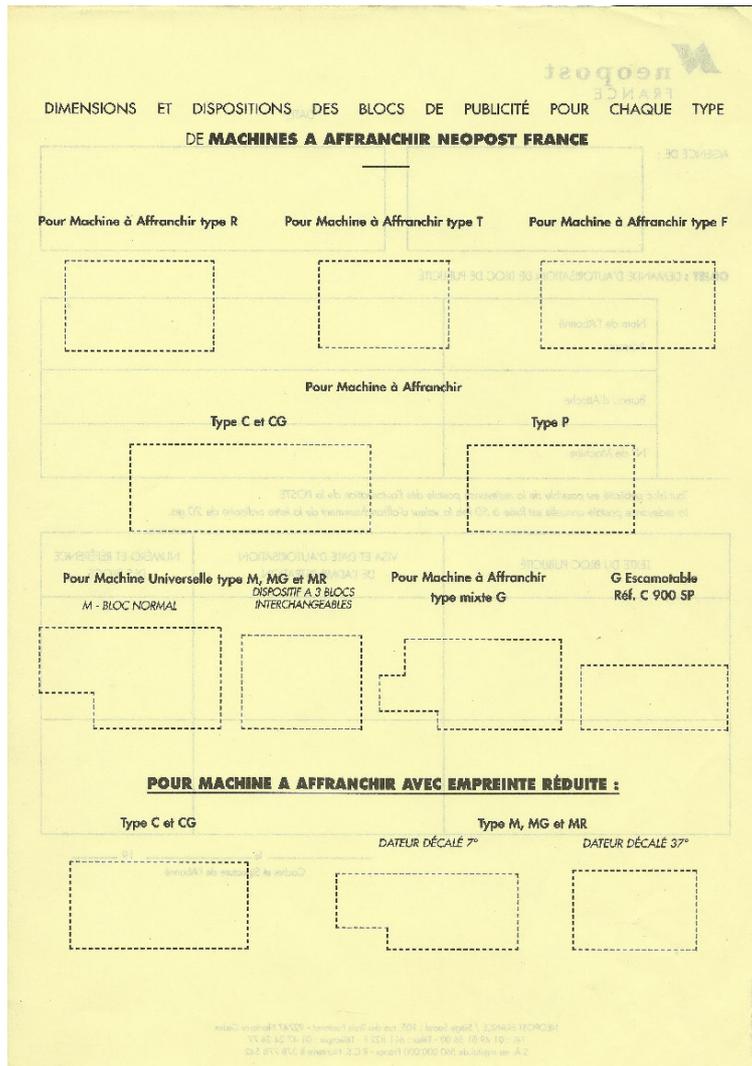
Ces frais représentent la facturation et le recouvrement de la redevance et la fourniture à chaque département, en début d'année, de la liste des blocs retirés au cours de l'année précédente.

Le montant de la redevance qui sera reversée en 1983 par les trois sociétés (taxes recouvrées en 1982) s'élève à 10 300 000F »

0-0-0-0-0

La couleur rouge est imposée au début mais les publicités d'une autre couleur sont acceptées lors du congrès UPU de Rio de Janeiro en 1979. Elles n'apparaissent en France qu'en 1992.

Les dimensions sont imposées par arrêté.



Tout bloc publicitaire est soumis à autorisation tant en ce qui concerne les conditions générales de publicité commerciale que les redevances (voir plus haut) dues pour l'usage du bloc publicitaire ou la demande pour obtenir le dit bloc.

Ces différents éléments relatifs à l'émission d'un bloc publicitaire prouvent qu'il constitue un « élément indubitablement postal ».

1.3 – Actualité : En France, nombre de changements sont intervenus depuis une dizaine d'années

* De nombreux concessionnaires sont apparus et d'autres se sont regroupés. Quatre concessionnaires sont aujourd'hui agréés : Neopost, Pitney-Bowes, Frama et Francotyp-Postalia.



* L'encre bleue, acceptée pour la totalité de l'empreinte par la convention de Pékin, applicable en 2001, est apparue en France en 2002.



Direction du Courrier
Direction de la Production Courrier
Produits Courrier Affaires et Particuliers

Destinataires
Etablissements distributeur
Centres de Traitement du Courrier

Contact

Jean-Pierre SUHF
Tél : 01 64 73 61 16
Fax : 01 64 73 66 88
CP :

Correspondant local :

Date de validité

Dés réception

Enveloppes portant une empreinte de couleur bleue produite par de nouvelles machines à affranchir



savoir

OBJET :

Dans le cadre d'un test technique sur un nouveau modèle de machine à affranchir, quelques plis portant des marques d'affranchissement de couleur bleue circuleront dans l'ensemble du réseau postal.

Chaque bureau distributeur disposera d'une affiche d'information rappelant les caractéristiques de ces plis qui seront distribués comme les envois ordinaires.

DATES CLES :

A partir du lundi 15 juillet 2002

Henri GILLET

Références : DC.DPC.S.02-006 du 02 juillet 2002

Domaine : **TRAITEMENT COURRIER/COLIS**

Rubrique : **Distribution**

Sous Rubrique : -

Diffusion interne

1 / 1

* L'encre noire est acceptée depuis 2012 et sera obligatoire le 1^{er} juillet 2013. A cette date, la bleue sera encore tolérée mais la rouge interdite.

* Les usagers pourront, à compter du 1^{er} juillet 2013, utiliser des étiquettes blanches du commerce.

En principe, toutes les machines à affranchir agréées depuis 2004 doivent comporter un code répondant spécification technique et caractérisant la nature de chaque objet envoyé.

Ce code à deux caractères alphanumériques se voit sur la première ligne juste sous la date, entre le code de vérification à gauche et le numéroteur d'empreinte à droite.

Toutes les machines FRAMA, les NEOPOST et les SATAS depuis les modèles HJ et SL (les HP, HY, SZ, bien qu'apparues en 2005, ne sont pas concernées) et toutes les SECAP Groupe PITNEY BOWEN (celles dont les identifiants commencent par M) présentent donc ce code alors que celles apparues en 2005 avec les indications d'origine dans un rectangle comportent seulement des chiffres « zéro ». Toutefois, le code était apparu sur les BM mais celles-ci n'ont pas été agréées.

Voici une liste **non exhaustive** des codes (comprenant ceux non encore observés mais certains) :

Sigle	Objet	Vu	Observations
00	Empreinte à zéro (ou non programmation)	Oui	
A0	Imprimé adressé	Oui	Sur BM (uniquement ?)
CA	Catalogue	Oui	C* ou C▲ ou C▲▲ en pub
C0	Colissimo	Oui	Sur spécimen
CF	Coliéco	Oui	
C(x)	Colissimo recommandé	Non	Avec 1 à 5 selon recommandation
CX	Coliéco en nombre	Oui	** en pub
E0	Ecopli	Oui	
EL	Destineo Esprit Libre	Oui	▲ en pub
En	Ecopli en nombre	Oui	Aussi en pub
F	Colis postal prioritaire	Non	Avec 1 ou 2 selon zone ?
I0	Lettre prioritaire en international	Oui	
J0	Lettre économique en international	Non	
K(x)	Coliéco recommandé	Non	Avec 1 à 5 selon recommandation
L0	Lettre prioritaire ordinaire	Oui	
LS	Lettre suivie	Oui	
L(x)	Lettre prioritaire recommandée	Oui	Avec 1, 2 ou 3 selon recommandation
LV	Lettre Verte	Oui	Depuis le 1/7/2011
LM	Lettre Max	Oui	
MD	Marketing Direct	Oui	** en pub
N0	Lettre en nombre ordinaire	Oui	Ln en pub
N1	Lettre en nombre recommandée	Oui	Idem
NE	Lettre en nombre expert	Oui	Idem
P0	Postimpact	Oui	* ou PiX en pub
P2	Postimpact TS2	Oui	Sur BM uniquement
PR	Presse (périodique)	Oui	
RI	Envoi contre remboursement rég. intérieur	Non	
VI	Valeur déclarée régime intérieur	Non	
VN	Lettre Verte en nombre	Oui	

Voici des illustrations de quelques codes pas faciles à trouver :



2 – Particularités et raretés.



* Certains modèles d'EMA ont été attribués à moins de 100 exemplaires, ce qui explique leur rareté. C'est le cas des machines Satas « SA » et « SB »



* Certaines empreintes « prototype » ont été utilisées sur du courrier réel. Ce prototype de machine « Secap N » a été utilisé par cette société entre le 3 mars et le 6 avril 1961.

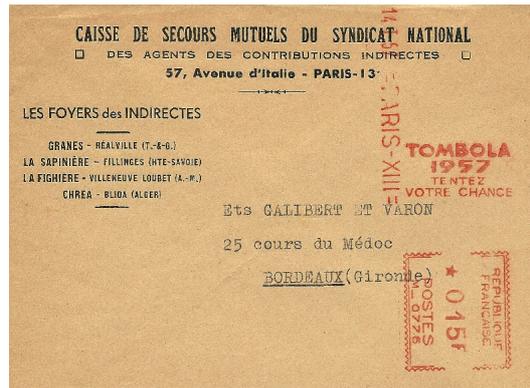


* Utilisation d'une encre « de fortune ». Nous sommes en 1945 et les stocks d'encre rouge sont parfois épuisés et difficiles à reconstituer. L'encre noire, plus facile à trouver, est utilisée.

* Quelques particularités portant sur divers éléments de l'empreinte



° Faute d'orthographe, « Stylon » au lieu de « Stylo »



° Publicités verticales



° Erreur entre publicités et indications de service, La ville de Pusey est en Haute Saône (70) et non en Saône et Loire comme noté dans les indications de service



° Etiquette de couleur. Les étiquettes de couleur jaune de la société Havas furent à l'essai en 1949



° EMA temporaire. Lors du Salon de l'Auto 1928 fut utilisée une EMA pendant quelques semaines



° Incident d'impression. Ils ne sont pas exceptionnels et dus à des causes diverses et génèrent des « empreintes fautées »



° Premiers jours de tarif. Ici tarif de la « Carte Postale 5 mots au plus », 15 centimes entre le 21 avril 1930 et le 18 juillet 1932.



Tarif de 2/2/90 des PNO. T.S.M. = 1,46F

° tarif approximatif. Tarif du 2 juillet 1990 qui devrait être à 1,46 franc.....mais la machine ne peut visualiser les centimes.



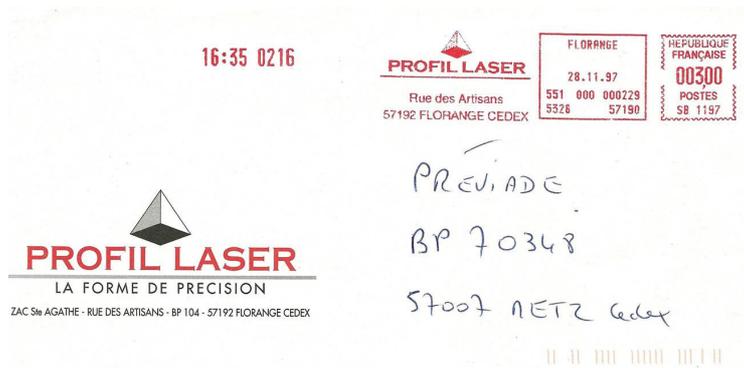
° Fiche de réparation d'une machine. Cette machine « Havas MG » a été, comme écrit par l'intervenant, « vérification fonctionnement de la machine, refaire encrage, réglage » avec, en fin d'intervention, émission d'une empreinte à « *000 »



° Différence, le même jour, du graphisme de la valeur d'affranchissement.



° Affranchissement par deux empreintes de génération différente



° Date incluant un « Horodateur »



° Adresse avec indication « Cedex »



° Date contenant une lettre jusqu'alors inexpliquée. La signification de la lettre « E » est, jusqu'à présent, inconnue.



° Indications de service à cercle « tireté »

Toutes ces particularités sont intéressantes car elles prouvent, dans une présentation, qu'une « recherche » a été faite.

Documents présentés pour analyse.

La CTN ne donne que des « avis » car les décisions définitives sont du ressort de la FIP et, plus précisément, de sa commission thématique. En outre, comme convenu depuis deux ans, ces avis se limitent aux documents français.

* Les marques autrichiennes de « Postablagen » présentées par Félix Albe.

Le mot « Ablagen » signifie « Lieu de dépôt » et, associé au mot « Post », amène à « lieu de dépôt de courrier » que l'on extrapole à « Bureau de poste auxiliaire rural ». On distingue trois périodes de fonctionnement de ces bureaux :

1 – Au 19^e siècle :

° Mise en place, dans tout l'Empire autrichien, des bureaux de poste dans les villes importantes.

° Mise en place de facteurs ruraux en charge de toutes les opérations postales.

° Création de relais postaux chez des particuliers (commerçants, fermiers, habitants...) afin de soulager le travail des facteurs ruraux. Ces relais se situaient dans des hameaux, des fermes isolées, des lieux touristiques, des stations de téléphérique....

2 – Entre les années 1900 et 1950 :

° Le 1^{er} juillet 1900 : Officialisation de la création des relais postaux avec un local pour le dépôt du courrier, la vente de timbres poste uniquement et une boîte aux lettres devant le local.

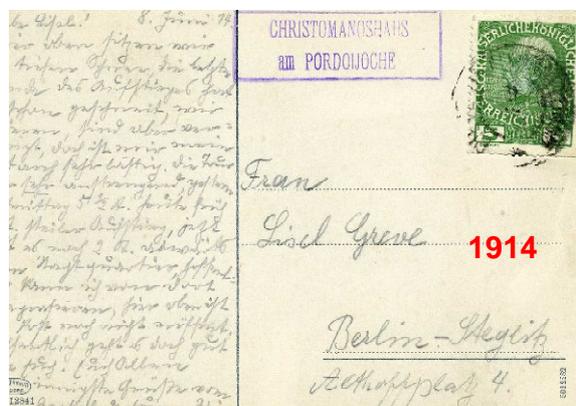
° En 1902 : Mise en service, par la Poste, de tampons officiels en caoutchouc. Ils n'étaient pas oblitérants.

° En 1903 : Extension des fonctions de ces relais qui ne sont plus limitées à la vente de timbres et à la levée du courrier

On y distingue plusieurs types de marques :



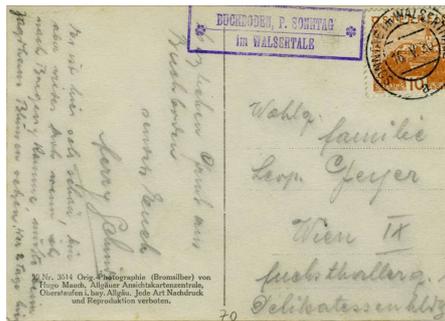
Le lieu indiqué sur une ligne, avec ou sans étoile, entouré d'un cadre. Ici « Angath »



Le lieu, indiqué sur deux lignes, avec ou sans étoiles, entouré d'un cadre.



Le lieu, indiqué sur une ou deux lignes, bilingue, avec ou sans étoiles, indiquant le lieu uniquement.



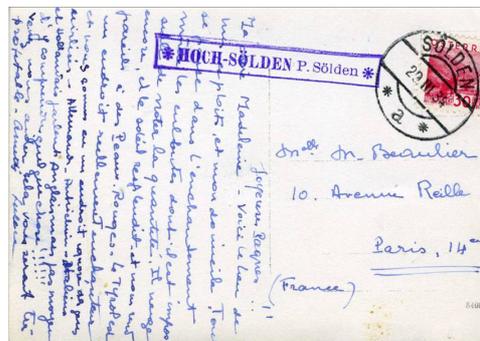
Le lieu, sur une ou deux lignes, avec ou sans étoiles, indiquant ce lieu ainsi que le nom du bureau de poste dont il dépend.

3 – L'époque actuelle :



Les cachets sont oblitérants

L'utilisation de ces marques en thématique peut être utile en Toponymie, en Géographie, pour les thématiques Hôtellerie, Tourisme, Vacances....etc.



La carte postale peut aider à identifier le local.

Pour en savoir plus :

Künhel : Postablagen in Österreich (2005)

Sobetzki : Katalog der Postablagen (1963)

WWW.AUSTRIANPHILATELY.COM/PABLAGEN/POSTABLA5.HTM

* Un document allemand



Il s'agit du conditionnement, en boîte, d'une roulette de timbres illustrés d'un rubis.

* Un récépissé de lettre recommandée indienne.



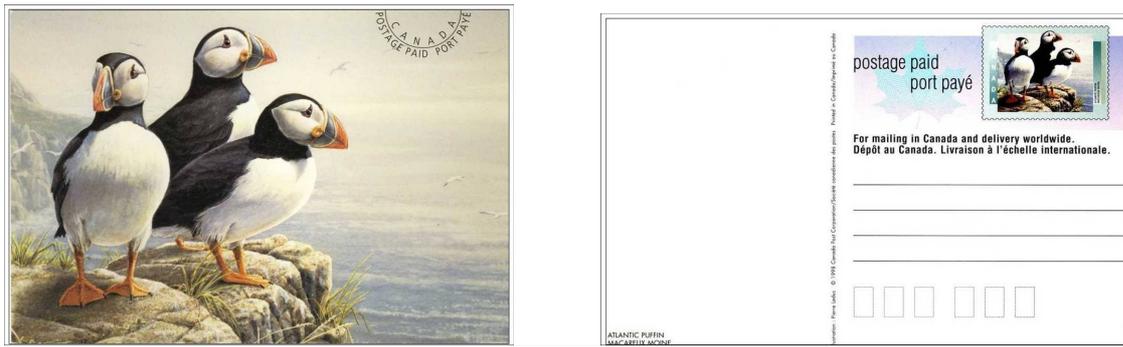
D'évidence, c'est un document postal.

* Etiquette autocollante canadienne préimprimée pour code postal



Document également postal.

* Cartes canadiennes.



Elles comportent toutes les indications postales « Port payé - dépôt au Canada – Livraison à l'échelle mondiale » et sont illustrées de sujets touchant de nombreux thèmes.

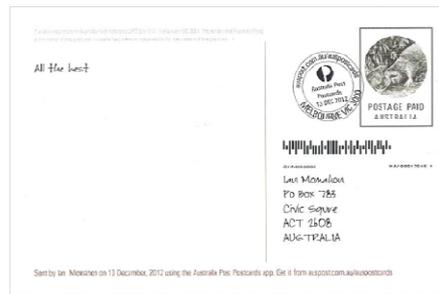
* Cartes postales australiennes expédiées par téléphone mobile ou tablette.

POSTCARDS SENT FROM MOBILE PHONE AND TABLET APPS

by: Ian McMahon

A number of post offices now offer a service where you can send a postcard anywhere in the world by using an app on your mobile device, for example, an iPhone, iPad or similar devices. The Australia Post application allows you to

upload a photograph, add a message and address, pay for the postcard using a credit card or paypal with Australia Post sending the postcard to the addressee. The cost is \$1.99 for Australian or \$2.99 to overseas destinations. The photo can either be a photo on your phone or tablet or you can use a photo taken with the phone or tablet. An example of the front of such a postcard is illustrated below. A more recent version of the app allows you to select a border for the picture on the back of the card.

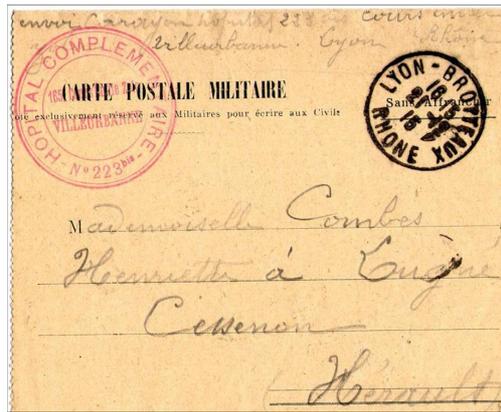


Un service similaire existe au Canada.

* Les documents français.



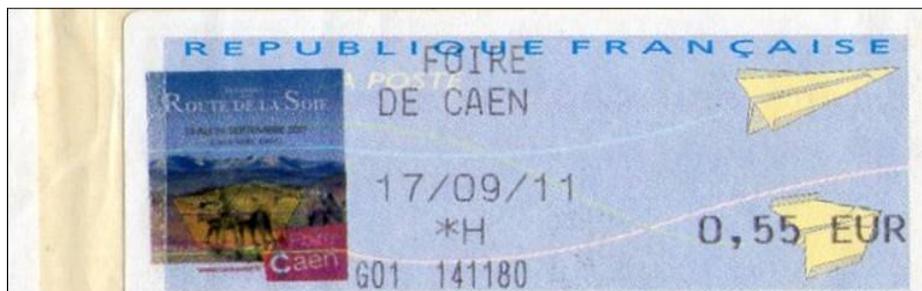
Madame Morice présente ce document fiscal, dans le cadre d'un thème sur « la soie ». C'est un mandat et il n'y a pas de timbre. Ce document n'est pas utilisable.



Ce document, toujours dans le thème « soie » montre un cachet « Hôpital militaire N°223bis » qui était installé, durant la Première Guerre dans une soierie à Lyon. Il est nécessaire de vérifier ce fait et de bien l'expliquer dans la présentation.



Document présentant une marque à sec, en bas à droite et peu visible, représentant une « navette ». Rien n'est postal et on ne peut admettre une telle pièce en présentation thématique.



Repiquage « Route de la soie » sur une étiquette de guichet. Ce repiquage est réalisé « après édition » sans autorisation de la Poste. Il n'est, de ce fait, pas autorisé en exposition thématique.



Étiquette « Phila lettre », pour les professionnels, autorisée par l'Administration Postale et utilisable en présentation thématique.



Carte postale, oblitération du 25 mai 1875, portant une étiquette collée représentant une alliance « W. Bateman – Paris ». Ces étiquettes auraient été autorisées par l'Administration Postale. Ce fait devrait être précisé (date exacte, documents officiels...) avant de donner un avis favorable à son utilisation en compétition thématique.

Exposition de Belfort – THEMAFRANCE IX.

Le président donne la parole à Jean François Duranceau, président de l'AFPT, qui nous fait part de son analyse de la manifestation qui était l'occasion de fêter les 60 ans de l'association, matérialisée par l'édition d'une publication spéciale richement illustrée.

Il insiste sur :

- L'excellente organisation de la manifestation.
- L'intérêt de présenter trois classes compétitives simultanément (Thématique, Jeunesse et Polaire), ce qui valorise chacune individuellement.
- L'excellent niveau des présentations thématiques avec l'apparition, en compétition nationale, de nouvelles collections de valeur.
- Et, satisfaction du président oblige, le fait que, parmi les collections les mieux notées, la grande majorité ait été présentée par des membres de l'AFPT

La « Classe ouverte » - Jean Claude Roussel.

En préambule sont présentées huit pages d'une collection de « Classe ouverte » concernant la médecine afin de visualiser l'esthétique et la recherche d'une belle collection de cette classe. Nous n'en reproduisons que deux afin de ne pas alourdir ce compte rendu.

EARLY HISTORY

The "Gods" were thought to have been responsible for all the ills and woes of the world.

Thoth the Wise 5,000 BC: He is portrayed with either the head of an ibis or more rarely a Baboon. Collected by the Greeks the Moon God and the God of Healing.

Thoth is thought to have written part of the "Ebers Papyrus" and is said to have invented the **enema**. He was responsible for weighing and recording the weights of the hearts of people being embalmed.

Thoth painted on a piece of papyrus just as his portrait would have been 5,000 BC.

Thoth writing King Fuad's name. Design adopted from the *Papyrus of An* now in the British Museum.

Ebers Papyrus c. 1,550 BC: Over 20 m long and the **oldest known medical document** - it describes over 60 diseases and proposes remedies which include spells and incantations.

Isis c. 2345 BC: Egyptian Goddess of Mothers and Children, she was also involved in funerary embalming. She married her brother Osiris and they had a son Horus.

Artemis (Greek) or Diana (Roman) Daughter of Zeus and Goddess of hunting and fertility. As in Roman art, shown with bow and quiver on 1998 USA stamp. 1st Class postage.

Sold for 45c = 32c postage and 8c split 70% to National Institutes of Health and 30% to Department of Defense - both conducting breast cancer research.

Issued 21 March 1999 on *PostNet* Day.

INFECTIOUS DISEASES

YELLOW FEVER

YELLOW FEVER - often occurs in the same area as Malaria. **Yellow Fever in Spain in 1800** resulted in letters passing through France being disinfected.

Letter 12.11.1800 Malaga to Gand/ Ghent, Flanders, with **slits to allow sulphur or vinegar fumes to enter**.

FORFEAR. Letters Nos. 1. The verso of the page of the letter from St. Denis, contains a drawing of the front of a letter in which there is a drawing of the word "FORFEAR" in letters of the alphabet, and the word "FORFEAR" is written in the center of the letter, by hand, and on the back of the letter, the word "FORFEAR" is written in the center of the letter.

Boston Recorder 22.12.1821: proposal to destroy the city of Tortosa so as to eradicate yellow fever.

Confirming Contact with

Y J I A B

NEW BRIDGES. OCEANIA

THE CULPRIT - the Mosquito: Doctor's GSI card using the mosquito as his logo. The doctor was in Vila, New Hebrides and the radio contact was on 4.10.1952.

Carlos Finley 1832-1915 First person to suggest that yellow fever was spread by **Mosquitoes** - the first step to the eradication of the disease.

Walter Reed 1851-1902 Studied yellow fever in Cuba and proved it was carried by **mosquitoes**, which **infected humans through their bite**.

Hideyo Noguchi 1876-1928 Discovered the organism that caused yellow fever - worked on a vaccine to prevent it. Ironically, he died of yellow fever.

Jean Claude Roussel, secrétaire général de la FFAP et exposant très éclectique, articule son exposé sous forme de plusieurs chapitres.

*** Rappel :**

L'idée date des années 1990. Une première présentation en Europe, hors compétition, à Milan en 1998 où les collections exposées comportent beaucoup de photocopies et peu de documents postaux. En France, c'est en 2001 à Tours que 14 collections sont proposées en compétition.

*** Les idées de base :**

° Ouvrir la porte de la compétition aux collectionneurs débutants qui ne possèdent pas encore le matériel suffisant pour exposer dans les classes habituelles.

° Profiter des documents que nombre de philatélistes ont dans leurs classeurs à côté de leurs timbres.

° Permettre d'exposer sur des sujets restreints pour lesquels le matériel postal ne permet pas, à lui seul, de présenter le nombre de cadres imposé.

° On retrouve la classe « sujet » dont la disparition avait choqué bien des thématistes dans les années 80.

° Enfin, la classe ouverte est une nouvelle classe où tous les sujets peuvent être traités, qu'ils soient liés à un timbre, à l'histoire postale ou à un thème.

*** En France, qu'a-t-on vu en exposition ?**

Sur les 177 collections répertoriées sur le site de la FFAP, en adulte et tous niveaux confondus, nous pouvons analyser le sujet comme suit :

° Sujets liés à l'histoire postale d'une région, d'un évènement : 11% des collections, par exemple : Courriers et vignettes postales en Espagne 1936-1939, Les « Fancy » racontent, Histoire postale des chantiers de jeunesse, La grande guerre.

° Sujets liés au timbre : 4% des collections, par exemple : L'aigle des USA, Liberté Egalité, Fraternité, L'euro, timbres et monnaies.

° Sujets liés à un thème : 85% des collections pouvant être divisées en deux parties :

- Sujet très vaste (62%) qui ont déjà fait l'objet d'une présentation en thématique : Les instruments de musique, La Forêt, Les roses, les ponts, le tabac
- Sujet restreint (23%) : Le centenaire de Renault, L'hélicoptère, Clémenceau, Les cartes à jouer, La légion d'honneur, De la perspective à l'holographie, Les dragons.

Nous retrouvons bien là la base de la création de la classe ouverte.

Il faut noter qu'au début les collections « polaires » étaient présentées en classe ouverte, notamment pour la possibilité d'y inclure du matériel non postal. Cela a été repris dans le règlement spécifique « polaire » qui est maintenant à part.

Beaucoup de collections qui ont un sujet très vaste proviennent de compétiteurs nouveaux. Il est évident que peu de collections sur ce type de sujet montrent des commentaires philatéliques pertinents et l'on voit là de grosses différences entre collectionneurs.

Les sujets plus restreints, correspondant parfois à une partie d'une collection déjà exposée dans une autre classe, sont partagées entre les nouveaux compétiteurs et les anciens. Ce sont d'ailleurs souvent les anciens qui ont les meilleurs classements.

Il semblerait que, ces dernières années, le nombre de sujets très vastes va en diminuant sans que ce soit évident cependant.

Que penser des collections montrant une partie développée dans une autre collection ? Nous devons avoir une position comparable à celle que nous avons vis-à-vis des collections « Un cadre », c'est-à-dire que :

- Nous apprécions ce qui est présenté.
- Ce ne doit pas être le résumé d'un sujet très vaste, qui serait alors mal développé.
- Mais ce doit être un développement complet d'un sous chapitre d'une collection qui devient alors le sujet traité en lui-même

*** Le nombre de collections en exposition Nationale**

Année	Lieu	Nombre	Notes			
			+ basse	+haute	moyenne	
2001	Tours	11	56,2	73	66	
2002	Marseille	14	?	?	?	(classement en médaille)
2003	Mulhouse	7	?	?	?	(-id-)
2004	Paris	0				
2005	Nancy	20	56	83	71	
2006	Nevers	0				
2007	Poitiers	30	57,9	80,6	68,6	
2008	Paris	0				
2009	Tarbes	24	59,33	80,33	64	
2010	Paris	0				
2011	Metz	14	70	83	75,21	
2012	Paris	10	65,8	81	73,58	

° Leur nombre a augmenté jusqu'en 2007, il n'y avait pas de présélection à cette époque et on pouvait présenter sa collection directement au niveau 3.

° Par contre, ce qui est logique, la note moyenne a augmenté même si elle est encore relativement basse.

° Une parenthèse à ce niveau. On voit arriver en Nationale des collections qui, parfois, ont été « surclassées » en Régionale avec un nombre de points très élevé, même si elles n'ont pas été en première position. Ces mêmes collections peuvent se voir attribuer un nombre de points beaucoup plus faible en Nationale où elles sont cette fois en « vraie compétition ». Nous en reparlerons plus loin.

*** Notre position devant ces constats**

Apparemment, la classe ouverte va dans le bon sens et apporte des réponses positives à ce qui a motivé sa création. Il ne faut donc pas décourager les nouveaux compétiteurs.

*** Le jury**

° Les jurés « non philatélistes » : Appel est fait à eux pour profiter de leur appréciation neutre en philatélie, mais souvent très intéressante sur l'impact artistique de la présentation pour le public. Il faut cependant être prudent lorsque ces jurés sont spécialistes de l'un des sujets présentés.

Que faut-il leur donner comme consignes ?

- D'abord, leur expliquer le but de leur intervention.
- Leur donner un exemple si le nombre de collections à voir est assez important
- Donner une idée des niveaux de notation. Cela a une grande importance pour la suite des présentations. Comme cela a été dit plus haut, une collection surnotée au niveau 2 aura des problèmes au niveau 3, en comparaison avec d'autres collections.
- Discuter avec eux et ne pas omettre de faire passer leurs remarques, bonnes ou mauvaises, à l'exposant car, dans bien des cas, ils ne sont plus présents au niveau de la rencontre avec les exposants.

° Il faut toujours bien reporter le détail des appréciations dans les colonnes prévues afin que l'exposant ressente la différence éventuelle entre l'appréciation du « public » et celle du « philatéliste »

La discussion est envisagée, au niveau de la FFAP, pour savoir si la proportion entre jurés non philatélistes et philatélistes doit être conservée. Actuellement, ces derniers sont majoritaires, mais doivent-ils le rester ? Doit-on plus faire passer notre expérience de juré afin d'éviter les malentendus ?

*** Les appréciations d'une collection**

Chacune des 5 critères de jugement est noté sur 20 points. Une remarque générale, le plan n'est pas « obligatoire » et son absence ne pénalisera pas l'exposant mais, hélas, cela pourrait avoir une grande importance dans le traitement.

° Originalité et créativité : Ils concernent le sujet en général et il est certain qu'un sujet très vaste ne sera pas original. Il peut, cependant, être créatif par la façon dont il est abordé. Un exemple, « La flore de montagne », pas original en soi mais si le fil conducteur est le parcours d'un animal au long d'une année, ce peut être créatif.

- ° Traitement , connaissance et communication sur le sujet :
 - Le plan, éventuellement présent, est-il suivi ?
 - Un équilibre existe-t-il entre les différents chapitres du développement ?
 - Sur le plan technique, le sujet est-il connu ? A ce sujet, attention à ce niveau au juré extérieur qui peut être un spécialiste du sujet et qui risque d'assimiler la présentation à une soutenance de thèse.
 - Le public va-t-il comprendre le message de l'exposant ? C'est à ce niveau que le critère « communication » est important.
- ° Recherche du matériel philatélique : La classe ouverte est une classe de compétition philatélique. Il faut donc, ici, apprécier les connaissances de l'exposant, la qualité et la variété du matériel philatélique qu'il expose.
 - Ce matériel doit représenter au moins 50% en surface.
 - Ne pas être trop strict...mais on a pu voir des présentations ne comprenant à peine qu'une page de matériel philatélique. Ce n'est plus de la classe ouverte !!
 - Une bonne variété de matériel philatélique est toujours un point positif.
 - La recherche du matériel philatélique suppose, évidemment, des connaissances philatéliques qui doivent être exprimées près des documents exposés.
- ° Recherche du matériel non philatélique
 - Il est nécessaire, en priorité, de tenir compte de l'authenticité des documents. Les photocopies ne doivent pas être admises en compétition.
 - Comme dans le cadre du matériel philatélique, le matériel non philatélique doit être le plus varié possible.
 - A l'inverse de ce qui a été dit ci-dessus, une présentation ne comprenant qu'un seul document non philatélique signifie que le compétiteur « ne voulait pas être jugé en classe thématique » !!

Une remarque : L'équilibre entre les deux types de matériel n'est pas l'objet d'une appréciation. Donc il y aura une incidence sur l'un ou l'autre des critères, philatélique ou non philatélique, mais pas sur les deux.

Il est nécessaire de s'inspirer de la classe Polaire où parfois, il y a des transferts de classe entre Thématique et Polaire, ainsi que des transferts identiques entre Traditionnelle et Histoire postale.

° Présentation.

- Elle est appréciée sur 20 points, ce qui lui donne une grande importance.
- Le problème se pose souvent avec « l'originalité » qui est présente « naturellement » dans ce critère en classe ouverte.
- Là, les réactions des jurés non philatélistes sont parfois surprenantes.
- Pourquoi ne pas se laisser aller...mais attention aux glissades !

* **Contact avec les exposants**

Ils sont bien sûr de la même forme que dans les autres classes. Et si là aussi, les jurés se mettaient en « ouverture » comme dans la classe du même nom ?!!

0-0-0-0-0-0-0

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le président Bernard Jimenez remercie les intervenants et les membres de la CTN qui sont venus participer à la réunion. Il souhaite bon retour à tous et donne rendez-vous l'an prochain aux délégués régionaux FFAP et aux jurés thématiques nationaux.